

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt: 82420012.5

(51) Int. Cl.³: **A 63 H 33/10**

(22) Date de dépôt: 21.01.82

(30) Priorité: 27.01.81 FR 8101760

(43) Date de publication de la demande:
18.08.82 Bulletin 82/33

(84) Etats contractants désignés:
DE FR GB IT

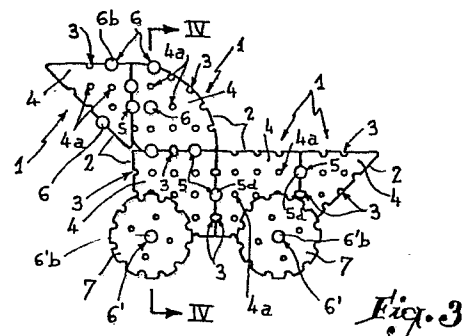
(71) Demandeur: Ets. MOQUIN & BREUIL S.A.
Lavans les St Claude
F-39170 Saint Lupicin(FR)

(72) Inventeur: Breuil, Jean-Pierre
Lavans les St. Claude
F-39170 Saint Lupicin(FR)

(74) Mandataire: Karmin, Roger et al,
Cabinet MONNIER 150, cours Lafayette
F-69003 Lyon(FR)

(54) Jeu d'assemblage d'éléments juxtaposables.

(57) Le jeu comprend un certain nombre d'éléments (1) de formes diverses chacun réalisé sous la forme d'un corps creux ouvert comportant une paroi latérale (2) pourvue de gorges en contre-dépouille (3) et d'un fond (4) muni de perforations (4a). Des fiches doubles (5) sont utilisées pour assembler entre eux deux éléments voisins par coopération de leurs deux tiges avec les gorges correspondantes (3). Des fiches décoratives à tête (6b) peuvent être engagées dans les perforations (4a) des éléments.



Jeu d'assemblage d'éléments juxtaposables

La présente invention se réfère à des perfectionnements apportés aux jeux d'assemblage.

5

On connaît par le brevet britannique 593 321 déposé le 14 juin 1945 un jeu de construction dont les blocs comportent chacun au moins deux rainures en contre-dépouille permettant leur assemblage par engagement d'une clavette dans l'espace
10 formé par la juxtaposition de deux rainures de blocs voisins.

15

Le mode d'assemblage prévu dans le brevet précité est destiné notamment à la construction des murs d'un édifice tel qu'une maison. Les blocs considérés sont donc réalisés chacun sous
la forme d'un parallélépipède creux uniquement constitué par
une cloison périphérique.

20

Le but de la présente invention est non pas de réaliser un jeu de construction mais un jeu d'assemblage d'éléments juxtaposables dont l'assujettissement s'effectue de la même manière que dans le brevet britannique précité.

25

Chacun des éléments du jeu suivant l'invention est réalisé sous la forme d'un corps creux ouvert qui présente des faces latérales comportant les gorges d'assemblage et un fond
orienté perpendiculairement auxdites faces latérales dans lequel on a ménagé des ouvertures permettant la mise en place de fiches décoratives.

30

Les éléments prévus pour constituer le jeu d'assemblage suivant l'invention peuvent présenter des formes variées. En particulier on peut prévoir que certains d'entre eux affectent la forme d'un quadrilatère, que d'autres présentent la forme d'un triangle, d'un secteur de cercle, d'un cercle, etc...

35

On peut ainsi par assemblage réaliser des figurines de forme quelconque dont la face principale est décorée aussi bien par les fiches précitées que par celles formant l'assemblage et qui comportent également une tête.

Les figurines réalisées au moyen du jeu suivant l'invention peuvent être montées sur roulettes, certaines des fiches étant prévues d'une longueur telle qu'elles puissent constituer l'axe de rotation de deux roues placées côte à côte de
5 chaque côté de la figurine.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :
10

Fig. 1 est une vue en perspective de deux éléments d'un jeu d'assemblage suivant l'invention.

Fig. 2 illustre la manière connue suivant laquelle les
15 éléments sont assemblés au moyen d'une fiche double.

Fig. 3 illustre une figurine réalisée conformément à l'invention.

Fig. 4 en est une coupe suivant IV-IV (fig. 3).
20

Chacun des éléments 1 constituant le jeu d'assemblage suivant l'invention est constitué par des corps creux qui présentent une paroi latérale 2 pourvue de gorges 3 et d'un fond 4 dans
25 lequel sont ménagées un certain nombre de perforations 4a. Les gorges 3 sont réalisées par déformation de la paroi latérale 2 de manière à former un secteur de cercle débouchant vers l'extérieur suivant une fente de largeur inférieure au diamètre de ladite gorge.

30 L'assemblage s'effectue au moyen de fiches 5 dont le corps comporte deux tiges 5a, 5b réunies par un méplat 5c. Chaque fiche 5 comporte une tête sphérique 5d. On observe que les tiges 5a, 5b de la fiche 5 comportent des aspérités 5e
35 grâce auxquelles elles forcent à l'intérieur des gorges 3.

Il est également prévu d'autres fiches 6 réalisées sous la forme d'une barrette 6a à l'extrémité de laquelle se trouve une tête sphérique 6b. La section transversale de la barrette

6a correspond bien entendu avec celle des perforations 4a du fond 4 de manière qu'on puisse disposer des fiches 6 afin que leurs têtes 6b viennent décorer la face extérieure du fond 4. On observe que de manière avantageuse la section des gorges 3 représente une partie de celle des perforations 4a. Dans l'exemple représenté celles-ci sont circulaires et leur diamètre correspond à celui des gorges 3 de même forme.

Bien entendu les éléments 1 peuvent affecter une forme quelconque et on a préférablement choisi de leur donner en profil en plan une forme carrée, triangulaire, circulaire ou en quart de cercle, la hauteur de leur paroi latérale 2 étant la même. Il est alors possible en choisissant des éléments de forme appropriée de réaliser des figurines comme celle illustrée en fig. 3. On observe que les têtes 5d des fiches doubles 5 d'assemblage constituent un décor particulier qui est complété par les têtes 6b des fiches ordinaires 6 engagées soit dans les perforations 4a soit dans les gorges périphériques 3 des éléments.

Comme illustré en fig. 4 on peut associer à l'une des gorges périphériques 3 de deux éléments inférieurs 1 d'une figurine une fiche 6' dont la barrette présente une longueur environ triple de l'épaisseur des éléments 1 de manière à constituer l'axe d'un train de roues 7 réalisées chacune comme les éléments 1. La fiche 6' traverse alors le moyeu 7a d'une première roue, puis la gorge 3 d'un des éléments de la figurine et enfin le moyeu d'une seconde roue 7. La tête 6'b vient porter contre l'extérieur d'une des roues 7 pour constituer encore un motif décoratif.

On peut aussi prévoir de colorer différemment les éléments 1 de manière qu'on puisse constituer une sorte de mosaïque en les juxtaposant.

Revendications de brevet

1. Jeu d'assemblage d'éléments, du genre dont la juxtaposition
les uns aux autres s'effectue au moyen d'au moins une fiche
5 double (5) qui est engagée dans deux gorges complémentaires
(3) ménagées respectivement dans la paroi latérale (2) de
deux éléments voisins, caractérisé en ce que les fiches (5)
comportent chacune une tête décorative (5d) et en ce que la
face (4) de chaque élément qui s'étend perpendiculairement à
10 sa paroi latérale (2) pourvue de gorges (3), comporte une
multiplicité de trous (4a) propres à recevoir une fiche
simple (6) munie d'une tête décorative (6b).

2. Jeu d'assemblage suivant la revendication 1, caractérisé
15 en ce qu'au moins certains de ses éléments (1) affectent la
forme d'un corps creux ouvert qui présente une cloison
latérale (2) comportant les gorges d'assemblage (3) et un
fond (4) à trous multiples (4a).

20 3. Jeu d'assemblage suivant la revendication 2, caractérisé
en ce que le fond (4) de ses éléments (1) présente la forme
d'un quadrilatère, d'un triangle, d'un secteur de cercle,
d'un cercle.

25 4. Jeu d'assemblage suivant la revendication 3, caractérisé
en ce que ses éléments présentent des couleurs différentes.

5. Jeu d'assemblage suivant la revendication 3, caractérisé
en ce que ses éléments (1) présentent la même épaisseur.

30

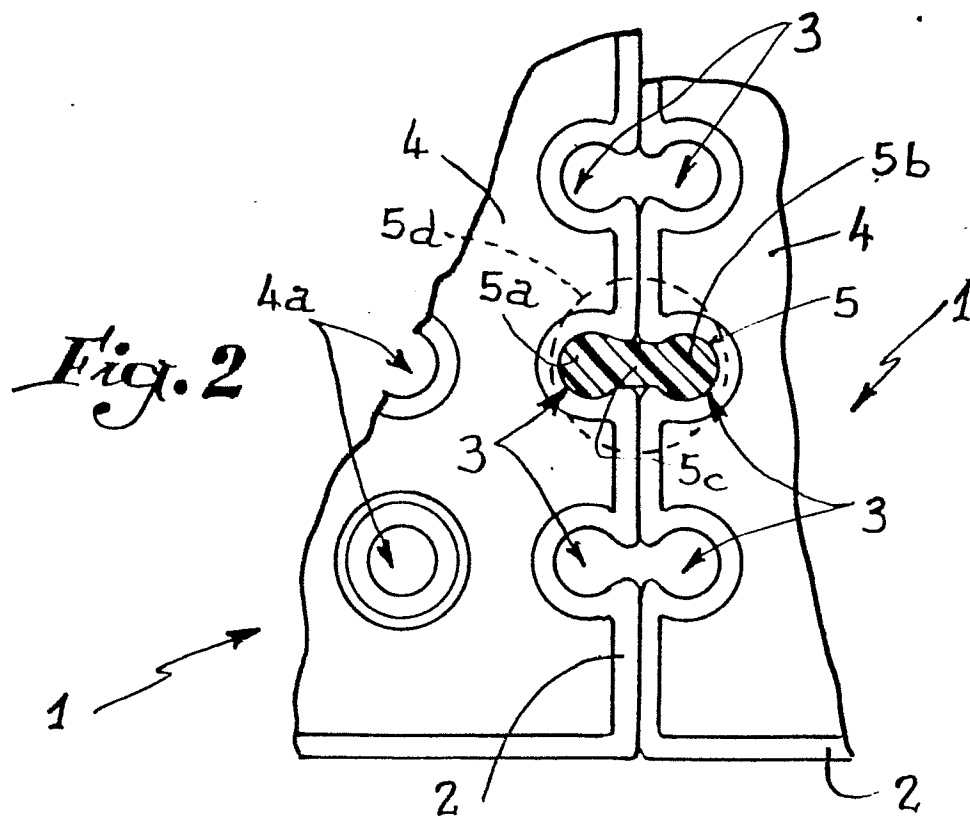
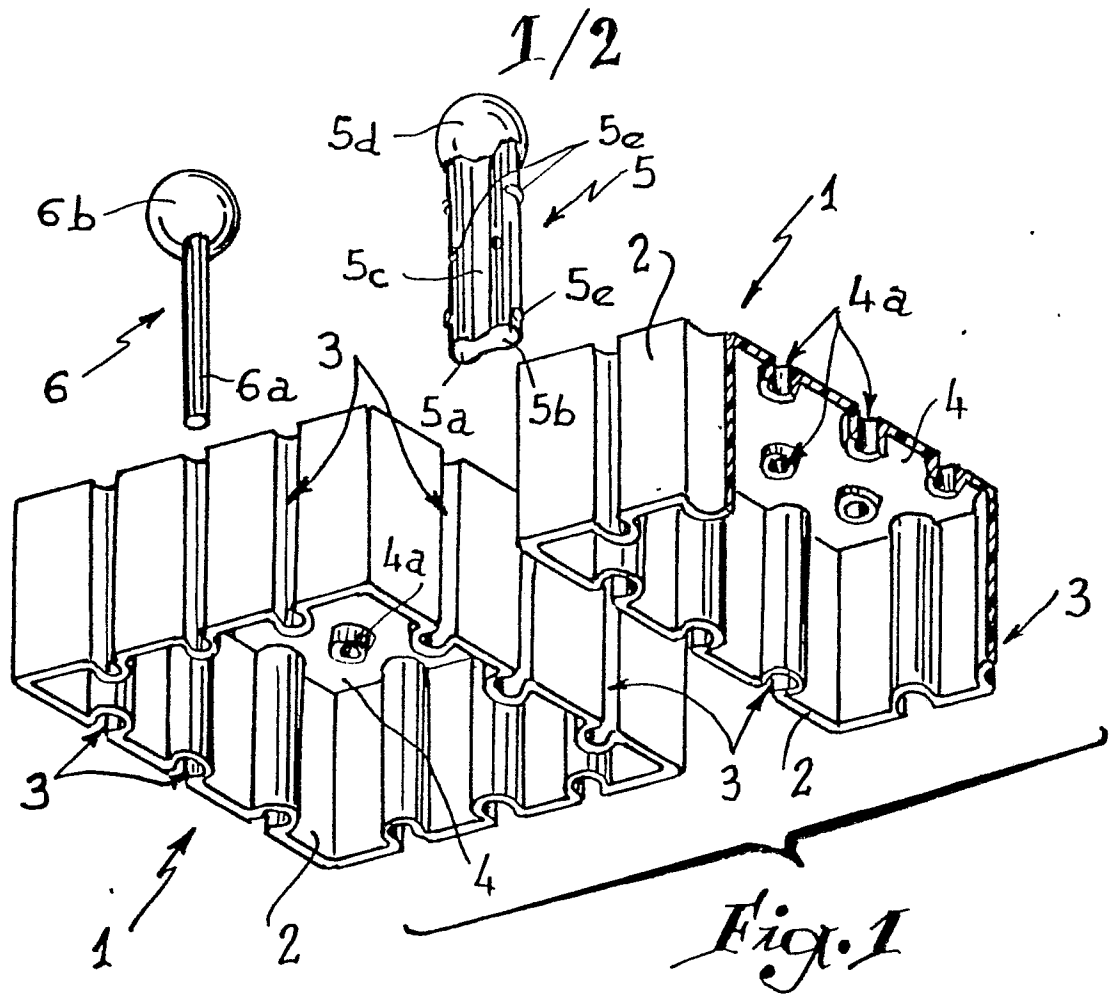
6. Jeu d'assemblage suivant la revendication 2, caractérisé
en ce que les gorges (3) de la paroi latérale (2) de ses
éléments (1) ont une section transversale qui constitue une
partie de celle des perforations (4a) de leur fond (4).

35

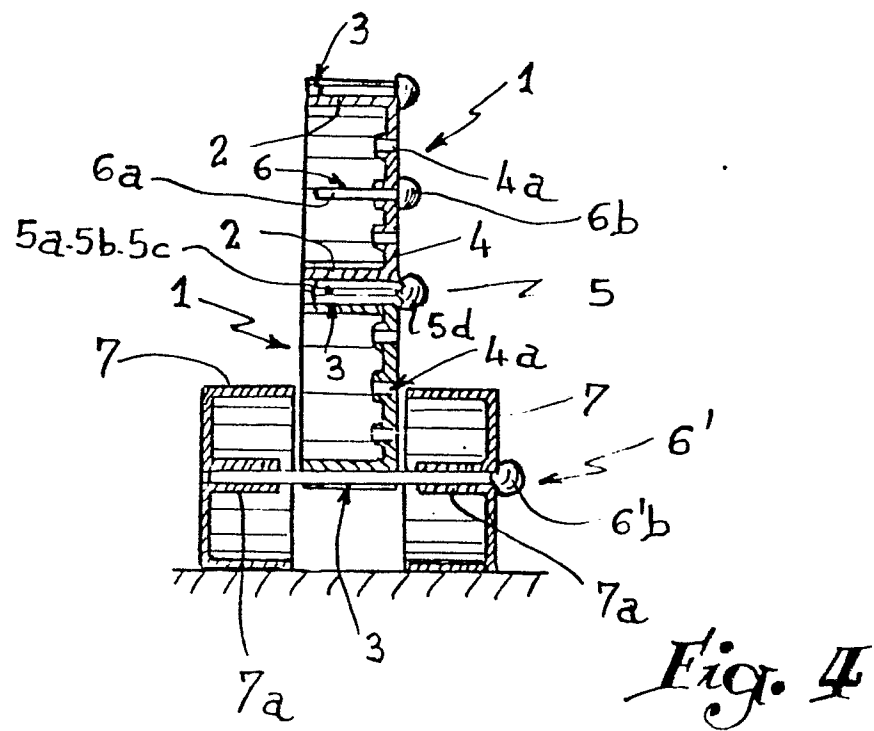
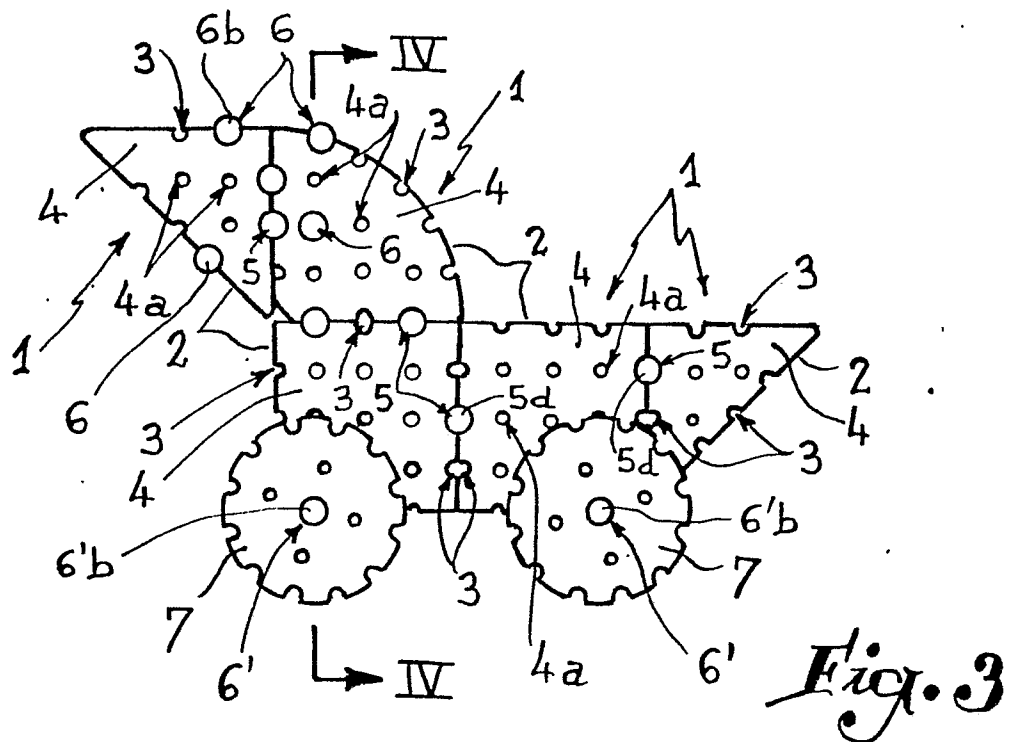
7. Jeu d'assemblage suivant la revendication 6, caractérisé
en ce que les gorges (3) et les perforations (4a) sont
établies à un même diamètre.

8. Jeu d'assemblage suivant la revendication 7, caractérisé en ce qu'on prévoit des fiches simples (6') de plus grande longueur afin que leur barrette (6a) dépasse de part et d'autre d'un élément (1) en vue d'en supporter deux autres (7).

5



2/2





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0058126

Numéro de la demande

EP 82 42 0012.5

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
Y	<u>GB - A - 2 018 145</u> (SCHLEICH GMBH & CO. KG) * revendications 1, 3; page 1, lignes 114 à 118; page 2, lignes 23 à 29; fig. 1 * & <u>FR - A - 2 421 654</u> ---	1-4	A 63 H 33/10
Y	<u>FR - A - 2 217 929</u> (A. QUERCETTI & C.) * revendication 1; page 4, lignes 36 à 38; fig. 1 * ---	1-4	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
D,Y	<u>GB - A - 593 321</u> (H. HEMS) * revendication 1; fig. 9 * ----	1-4	A 63 F 9/00 A 63 H 33/00
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent à lui seul Y: particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons
☒ Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			&: membre de la même famille, document correspondant
Lieu de la recherche Berlin		Date d'achèvement de la recherche 19-04-1982	Examineur CLOT